

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 05145
Numéro SIREN : 441 484 177
Nom ou dénomination : AGENCE CONSEIL DAUMESNIL-IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 49385



20200493852019

DATE DEPOT : 24/07/2020

N° DE DEPOT : 49385

N° GESTION : 2002B05145

N° SIREN : 441484177

DENOMINATION : AGENCE CONSEIL DAUMESNIL-IMMOBILIER

ADRESSE : 57 BD DE REUILLY 75012 PARIS

MILLESIME : 2019

AC DAUMESNIL IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 57, boulevard de Reuilly
75012 PARIS

RCS de PARIS 441 484 177

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2020

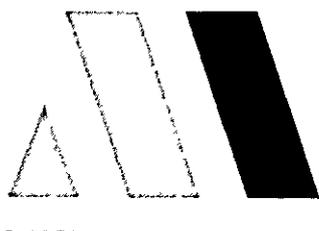
FEUILLE DE PRESENCE

Associés	Actions	Voix	Signatures
ACSEM MANAGEMENT , représentée par M. Edouard MANVELYAN	200	200	
TOTAL	200	200	

La présidence soussignée certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que la totalité des actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 200 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 200 voix.

Le président





a&m conseils

certifie conforme à l'original

**SAS AGENCE CONSEIL
DAUMESNIL**

57 Boulevard de Reuilly

75012 PARIS

ETATS FINANCIERS

Pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	103 665		103 665	103 665		
Autres immobilisations incorporelles	2 745	2 745				
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	111 521	106 792	4 729	8 418	3 690	43.83
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 421		6 421	6 260	161	2.57
Total II	224 352	109 537	114 815	118 344	3 529	2.98
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	1 614		1 614		1 614	
Autres créances	71 068		71 068	83 624	12 556	15.02
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	627 478		627 478	445 787	181 691	40.76
Charges constatées d'avance (3)	12 093		12 093	4 258	7 835	183.99
Total III	712 253		712 253	533 670	178 584	33.46
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	936 605	109 537	827 068	652 014	175 054	26.85

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

6 421

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	8 000	8 000		
	Réserves				
	Réserve légale	800	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	81 848	81 848		
	Report à nouveau	370 228	299 476	70 752	23.63
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	131 489	120 752	10 737	8.89
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	592 365	510 876	81 489	15.95
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 255	52 560	82 696	157.34	
Dettes fiscales et sociales	99 447	88 578	10 870	12.27	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	234 703	141 138	93 565	66.29
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	827 068	652 014	175 054	26.85

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

234 703

141 138

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 121 238		1 121 238	1 080 574	40 663	3.76
Chiffre d'affaires NET	1 121 238		1 121 238	1 080 574	40 663	3.76
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 649	8 750	5 101-	58.30-
Autres produits			1 705	6 966	5 260-	75.52-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 126 592	1 096 290	30 302	2.76
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			543 716	505 043	38 673	7.66
Impôts, taxes et versements assimilés			5 084	6 785	1 701-	25.07-
Salaires et traitements			302 771	321 761	18 990-	5.90-
Charges sociales			91 360	94 966	3 607-	3.80-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 445	5 729	1 284-	22.41-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			12	7	5	81.83
Total des Charges d'exploitation (II)			947 387	934 290	13 097	1.40
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			179 205	162 000	17 205	10.62
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	636	535	102	19.03
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	636	535	102	19.03
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	636	535	102	19.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	179 841	162 535	17 307	10.65
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90	90		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		322	322	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	90	412	322	78.15
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	90	412	322	78.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	48 262	41 371	6 891	16.66
Total des produits (I+III+V+VII)	1 127 229	1 096 825	30 404	2.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	995 739	976 073	19 666	2.01
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	131 489	120 752	10 737	8.89

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier

10 093

9 672

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

A & M Conseils

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Fonds commercial	8
Autres immobilisations incorporelles	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Disponibilités en Euros	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	106 410		
Installations générales agencements aménagements divers	49 968		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	60 798		755
TOTAL	110 766		755
Prêts, autres immobilisations financières	6 197		224
TOTAL	6 197		224
TOTAL GENERAL	223 373		979

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			106 410	106 410
TOTAL			106 410	106 410
Installations générales agencements aménagements divers			49 968	49 968
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			61 553	61 553
TOTAL			111 521	111 521
Prêts, autres immobilisations financières			6 421	6 421
TOTAL			6 421	6 421
TOTAL GENERAL			224 352	224 352

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	2 745			2 745
Installations générales agencements aménagements divers	45 101	2 901		48 002
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 246	1 544		58 789
TOTAL	102 347	4 445		106 791
TOTAL GENERAL	105 092	4 445		109 536

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 901				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 111	433			
TOTAL	4 012	433			
TOTAL GENERAL	4 012	433			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 421	6 421	
Autres créances clients	1 614	1 614	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 299	23 299	
Groupe et associés	47 557	47 557	
Oébiteurs divers	212	212	
Charges constatées d'avance	12 093	12 093	
TOTAL	91 196	91 196	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	135 255	135 255		
Personnel et comptes rattachés	40 277	40 277		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 086	27 086		
Impôts sur les bénéfices	6 890	6 890		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 063	21 063		
Autres impôts taxes et assimilés	4 132	4 132		
TOTAL	234 703	234 703		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	40.0000	200			200

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fond commercial C21 Agence	103 665			103 665	
Total	103 665			103 665	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Droit d'entrée	Linéaire	5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 980
Dettes fiscales et sociales	32 020
Total	121 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 093
Total	12 093

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 200 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros,

SAS AGENCE CONSEIL DAUMESNIL

Société par Actions Simplifiée

57, Boulevard de Reuilly
75012 Paris

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Robert COHEN

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

97, rue de Paris

93221 Châteaufort-le-Port

161 10 20 000 01 43 68 07 11

Site internet : www.robertcohen.com

Site : 391 497 211 00322

Cabinet Robert COHEN
97-99, Rue de Paris
94 220 Charenton-le-Pont
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS AGENCE CONSEIL DAUMESNIL

Société par Actions Simplifiée

57, Boulevard de Reuilly
75012 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé unique de la société **Agence Daumesnil**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Agence Conseil Daumesnil** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe **Evènements post-clôture** relatifs à l'urgence sanitaire (COVID 19).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

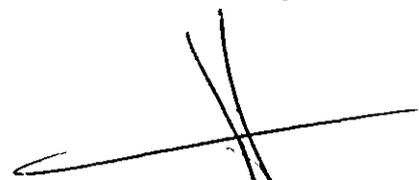
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charenton le Pont, le 8 juin 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a long, sweeping tail on the left, and two vertical lines crossing it from above.

Robert COHEN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires							
Fonds commercial (1)	103 665		103 665	103 665			
Autres immobilisations incorporelles	2 745	2 745					
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	111 521	106 792	4 729	8 418	3 690	43.83	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	6 421		6 421	6 260	161	2.57	
Total II	224 352	109 537	114 815	118 344	3 529	2.98	
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en cours							
Matières premières, approvisionnements							
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances (3)							
Clients et comptes rattachés	1 614		1 614		1 614		
Autres créances	71 068		71 068	83 624	12 556	15.02	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	627 478		627 478	445 787	181 691	40.76	
Charges constatées d'avance (3)	12 093		12 093	4 258	7 835	183.99	
Total III	712 253		712 253	533 670	178 584	33.46	
Comptes de Régularisation							
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	936 605	109 537	827 068	652 014	175 054	26.85	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

6 421

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000)	8 000		8 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	800		800			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	81 848		81 848			
	Report à nouveau	370 228		299 476		70 752	23.63
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	131 489		120 752		10 737	8.89
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	592 365		510 876		81 489	15.95	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 255		52 560		82 696	157.34
	Dettes fiscales et sociales	99 447		88 578		10 870	12.27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	234 703		141 138		93 565	66.29
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	827 068		652 014		175 054	26.85	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

234 703

141 138

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 121 238		1 121 238	1 080 574	40 663	3.76
Chiffre d'affaires NET	1 121 238		1 121 238	1 080 574	40 663	3.76
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 649	8 750	5 101-	58.30-
Autres produits			1 705	6 966	5 260-	75.52-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 126 592	1 096 290	30 302	2.76
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			543 716	505 043	38 673	7.66
Impôts, taxes et versements assimilés			5 084	6 785	1 701-	25.07-
Salaires et traitements			302 771	321 761	18 990-	5.90-
Charges sociales			91 360	94 966	3 607-	3.80-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 445	5 729	1 284-	22.41-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			12	7	5	81.83
Total des Charges d'exploitation (II)			947 387	934 290	13 097	1.40
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			179 205	162 000	17 205	10.62
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	636	535	102	19.03
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	636	535	102	19.03
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	636	535	102	19.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	179 841	162 535	17 307	10.65
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90	90		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		322	322	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	90	412	322	78.15
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	90	412	322	78.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	48 262	41 371	6 891	16.66
Total des produits (I+II+V+VII)	1 127 229	1 096 825	30 404	2.77
Total des charges (III+IV+VI+VIII+IX+X)	995 739	976 073	19 666	2.01
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	131 489	120 752	10 737	8.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

10 093

9 672

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	106 410		
Installations générales agencements aménagements divers	49 968		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	60 798		755
TOTAL	110 766		755
Prêts, autres immobilisations financières	6 197		224
TOTAL	6 197		224
TOTAL GENERAL	223 373		979

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			106 410	106 410
Installations générales agencements aménagements divers			49 968	49 968
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			61 553	61 553
TOTAL			111 521	111 521
Prêts, autres immobilisations financières			6 421	6 421
TOTAL			6 421	6 421
TOTAL GENERAL			224 352	224 352

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 745			2 745
Installations générales agencements aménagements divers	45 101	2 901		48 002
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 246	1 544		58 789
TOTAL	102 347	4 445		106 791
TOTAL GENERAL	105 092	4 445		109 536

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 901				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 111	433			
TOTAL	4 012	433			
TOTAL GENERAL	4 012	433			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 421	6 421	
Autres créances clients	1 614	1 614	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 299	23 299	
Groupe et associés	47 557	47 557	
Débiteurs divers	212	212	
Charges constatées d'avance	12 093	12 093	
TOTAL	91 196	91 196	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	135 255	135 255		
Personnel et comptes rattachés	40 277	40 277		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 086	27 086		
Impôts sur les bénéfices	6 890	6 890		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 063	21 063		
Autres impôts taxes et assimilés	4 132	4 132		
TOTAL	234 703	234 703		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	40.0000	200			200

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fond commercial C21 Agence	103 665			103 665	
Total	103 665			103 665	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Droit d'entrée	Linéaire	5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 980
Dettes fiscales et sociales	32 020
Total	121 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		12 093
Total		12 093

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 200 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros,

AC DAUMESNIL IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 57, boulevard de Reuilly
75012 PARIS
RCS de PARIS 441 484 177

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

Le 30 juin 2020, à 9 heures,

La Société ACSEM MANAGEMENT sise 60, avenue de la Syrgie – 92140 CLAMART, représentée par Monsieur Edouard MANVELYAN, gérant.

Associée unique de la société AC DAUMESNIL IMMOBILIER,
Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société AC DAUMESNIL IMMOBILIER,

Monsieur Edouard MANVELYAN préside l'Assemblée.

Monsieur Robert COHEN, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la copie et les récépissés postaux de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- les comptes annuels établis à la date du 31 décembre 2019, comprenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- la feuille de présence,
- le rapport du Commissaire aux comptes.
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Enfin, Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Lecture le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes,
- Lecture du rapport spécial du Président,
- Approbation des dites conventions,
- Approbation des comptes, quitus au président et au Commissaire aux comptes,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Puis, lecture est donnée :

- rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, sur l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 131 489 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à hauteur de 10 310 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 131 489 euros de la manière suivante :

⇒ Résultat de l'exercice	131 489 euros
⇒ Bénéfice distribuable	592 365 euros
⇒ Dividendes	50 000 euros
⇒ Solde du Poste Autres réserves	81 848 euros
⇒ Solde du Poste Report à Nouveau	460 517 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9

TROISIEME RESOLUTION - Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes

Exercices	Distributions de dividendes
31/12/2016	50 000 Euros
31/12/2017	50 000 Euros
31/12/2018	50 000 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

